



FFHG - Xavier Lathin

LES DOSSIERS DE L'IRDS

N° 36 - AVRIL 2017

LE HOCKEY SUR GLACE AFFÛTE SES LAMES

Sport collectif pratiqué par près de 4 000 licenciés en Île-de-France, le hockey sur glace profite d'une actualité particulièrement riche : l'organisation, pour partie à Paris, des championnats du monde 2017 et l'ouverture d'un équipement de référence à Cergy-Pontoise. Deux événements propices à l'essor et au rayonnement de la discipline.

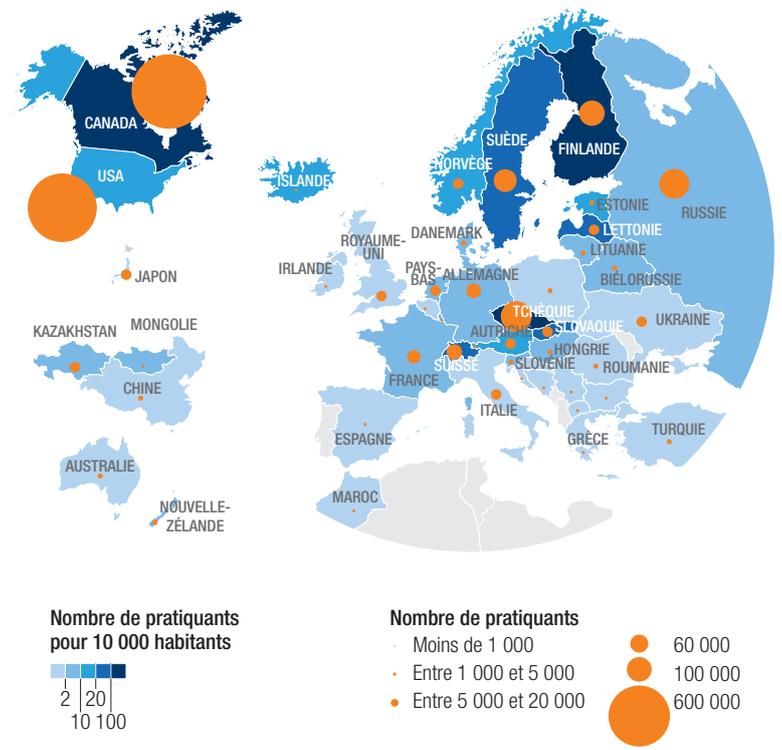
Alors que la France s'apprête à accueillir avec l'Allemagne les championnats du monde 2017 de hockey sur glace, l'IRDS se penche sur la pratique de ce sport en développement, dont l'essor est bridé par le manque de patinoires.

En France, le hockey sur glace reste un sport confidentiel. Il compte environ 21 000 licences. Parmi les disciplines olympiques, il se situe entre la lutte (18 500 licences) et les sports de glace, qui regroupent l'ensemble des autres disciplines de glace (25 500 licences).

Sur 70 pays où des pratiquants ont été recensés par la fédération internationale de hockey sur glace (IIHF), la France se classe néanmoins parmi les dix premiers en nombre de pratiquants (9^e position), mais loin derrière le Canada (640 000 pratiquants), les États-Unis (540 000) ou la Russie et la République tchèque (autour de 100 000 pratiquants chacune).

Il est vrai que le hockey sur glace, sport collectif de glisse, nécessite l'accès à une patinoire sportive, équipement rare en France et encore plus en Île-de-France. Il se pratique à six contre six (trois attaquants, deux défenseurs et un gardien). Chaque équipe compte un maximum de vingt-deux joueurs, qui se relaient sur la glace lors de phases de jeux d'environ une minute.

Les pratiquants du hockey sur glace dans le monde



Source : IIHF, Survey of Players 2016.

Une pratique francilienne concentrée dans les Hauts-de-Seine et le Val-d'Oise

Aujourd'hui, avec 4 140 licences sur son territoire, soit 20 % des licences nationales, l'Île-de-France est une « place forte » de la discipline, derrière la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette dernière a profité de l'accueil des Jeux olympiques d'hiver de 1968 et de 1992 pour développer son parc de patinoires. Actuellement, les patinoires les plus anciennes ont quasiment toutes été rénovées et concourent à l'économie des stations de ski, en diversifiant les activités proposées. D'autres territoires montagneux, comme les Pyrénées ou le Jura, n'ont pas bénéficié de la même dynamique de création d'équipements et affichent donc une moindre présence du hockey sur glace.

Parmi les 4 140 licences franciliennes, 280 sont des licences « dirigeants » et 3 860 des licences « pratiquants ». Si l'on rapporte le nombre de pratiquants aux habitants de la région, l'Île-de-France se place en quatrième position, juste au-dessus de la moyenne nationale (3,2 pratiquants pour 10 000 habitants contre 2,9 au niveau national).

En Île-de-France, la pratique se concentre essentiellement dans les Hauts-de-Seine et le Val-d'Oise. Ces deux départements abritent plus de la moitié des hockeyeurs franciliens (54 %). À l'inverse, le département des Yvelines présente l'un des taux de pénétration les plus bas de France. Cette répartition inégale des licences sur le territoire s'explique essentiellement par la présence ou non de patinoires et de clubs dans les patinoires

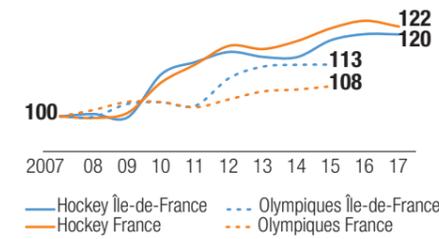
La FFHG, une toute jeune fédération

La Fédération française de hockey sur glace (FFHG) a été créée en 2006. Auparavant, la discipline était rattachée à la Fédération des sports de glace. La FFHG a pour principales missions le développement de la discipline, la formation et l'appui à la structuration des clubs. Elle a, dès l'origine, engagé des réflexions pour établir un diagnostic des patinoires françaises et soutenir leur développement. La Fédération a mis en place un plan patinoire avec pour objectif de devenir un acteur référent pour les collectivités locales (soutien technique, plaquette de promotion avec modèles d'équipements...). Elle a également en charge d'organiser les compétitions nationales, dont le championnat de France, la Saxoprint ligue Magnus, et d'en fixer le cadre. Le hockey sur glace fait partie des sports avec une ligue professionnelle, qui est jusqu'à présent gérée par une commission interne à la fédération. La FFHG organise également les compétitions internationales attribuées par la Fédération internationale de hockey sur glace.

Au niveau international, le hockey sur glace est au programme des Jeux olympiques d'hiver depuis 1920 pour les hommes. Les premiers Jeux olympiques à accueillir des épreuves de hockey féminin sont ceux de 1998. En dehors des championnats nord-américains, les dimensions réglementaires des pistes sont de 56 à 60 mètres de longueur et de 26 à 30 mètres de largeur de glace. L'aire de jeu doit posséder des angles arrondis avec un rayon compris entre 7 et 8,5 mètres.

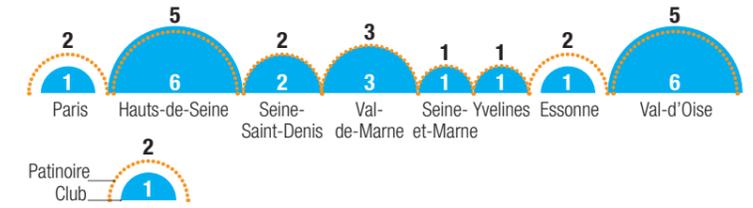
L'Île-de-France : une place forte du hockey sur glace

Évolution des licences de hockey sur glace depuis 2007 – base 100



Sources : FFHG et ministère des Sports pour les licences olympiques.

Nombre de clubs et patinoires par département



Source : FFHG, saison 2016-2017. Répertoire des équipements sportifs, ministère des Sports.

Une discipline en croissance

Entre 2007 et 2017, le nombre de licences en hockey sur glace a progressé de 20 % en Île-de-France, croissance équivalente à celle observée au niveau national (+ 22 %). L'évolution des licences de hockey en France ou en Île-de-France est supérieure à celle de l'ensemble des disciplines olympiques.

Deux catégories de licenciés ont connu de fortes évolutions sur les dix dernières années, que ce soit au niveau francilien ou national : les femmes (+ 63 % en Île-de-France, + 65 % en France) et les licences loisirs (respectivement + 55 % et + 69 %). En France comme en Île-de-France, la progression des licences loisirs génère les deux tiers de la croissance du nombre de licences de hockey sur glace.

En parallèle, le nombre de clubs a légèrement progressé en France (119 en 2017 contre 116 en 2007) et légèrement diminué en Île-de-France (1 club en moins sur la période). Depuis le début des années 2000, des patinoires ont fermé, soit définitivement (Le Vésinet, Yerres, Le Raincy, Athis-Paray...), soit temporairement pour rénovation (Mantes-la-Jolie).

Les clubs sont alors mis en sommeil, parfois délocalisés vers une autre patinoire. À terme, ils disparaissent ou sont absorbés par le club résident qui accueille les licenciés souhaitant poursuivre l'activité.

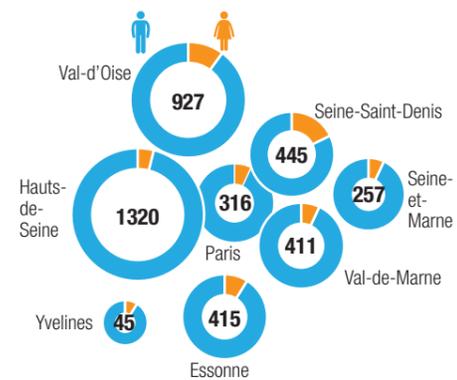
Par conséquent, la taille moyenne des clubs a augmenté pour absorber la progression du nombre de licences. Entre 2006 et 2016, elle est passée de 146 à 184 licences (+ 26 %) en Île-de-France. À l'échelle nationale, la taille moyenne des clubs est inférieure et a augmenté dans des proportions plus faibles au cours de la dernière décennie, passant de 131 à 157 licences (+ 19 %).

La taille des clubs franciliens varie de 35 à 380 licences. Seuls cinq clubs ont moins de 100 licences.

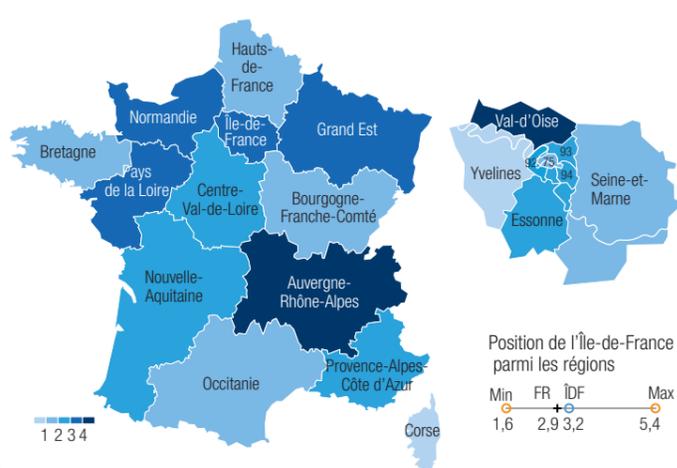
Certains clubs saturent et ne sont pas en état d'accueillir de nouveaux licenciés dans les années à venir, ce qui pourrait limiter l'impact des prochains championnats du monde sur le développement de la pratique en Île-de-France. D'autant plus que les hockeyeurs ne sont pas les seuls utilisateurs des patinoires. Des créneaux sont notamment réservés aux clubs de la fédération de sports de glace, aux séances publiques ou aux scolaires.

Nombre de licenciés et taux de pratiquants pour 10 000 habitants

4 136 licences en Île-de-France, soit 20 % des licences françaises (saison 2016-2017)



Taux de pratiquants pour 10 000 habitants (saison 2016-2017)

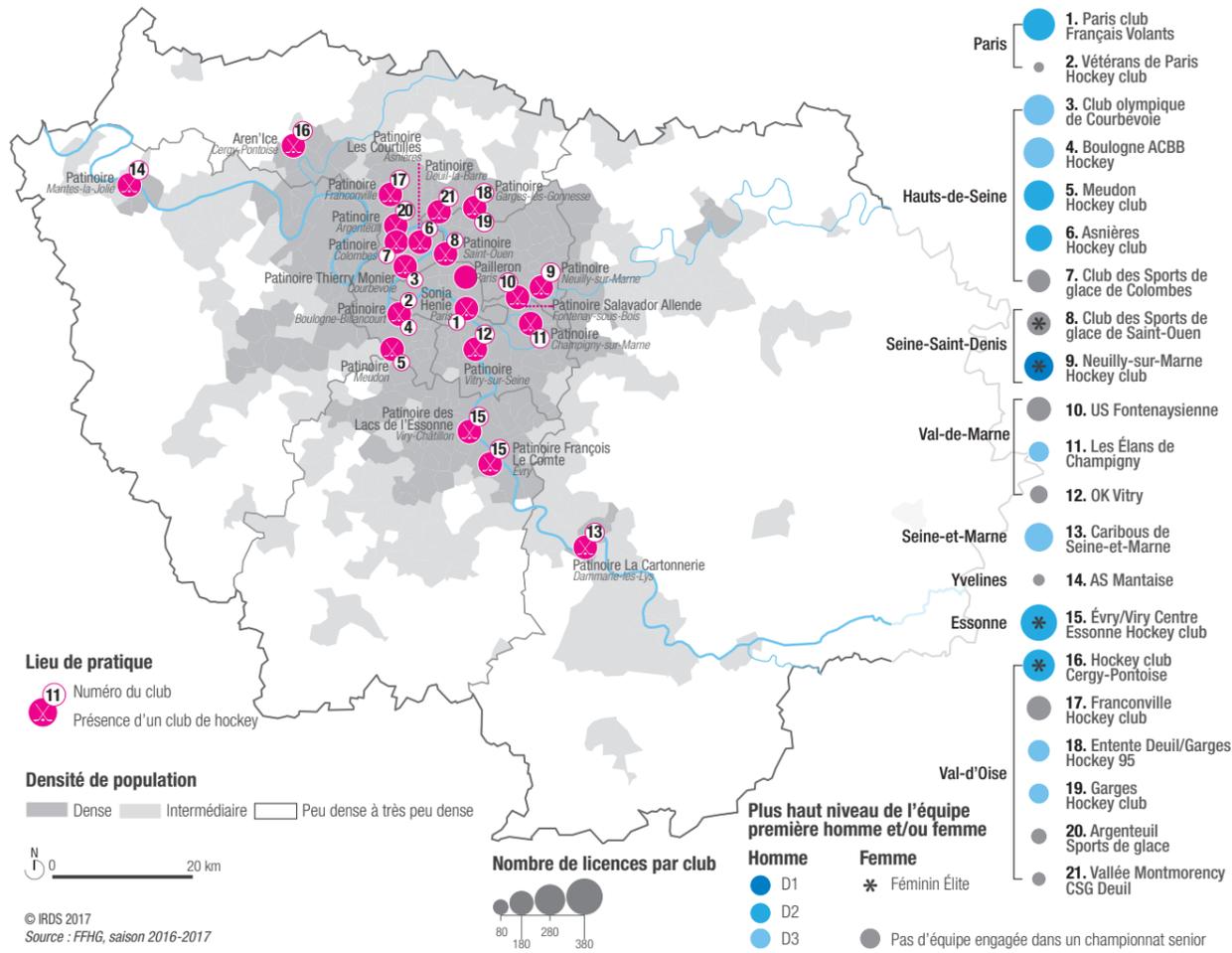


Source : FFHG, saison 2016-2017, recensement Insee de la population au 1^{er} janvier 2015.

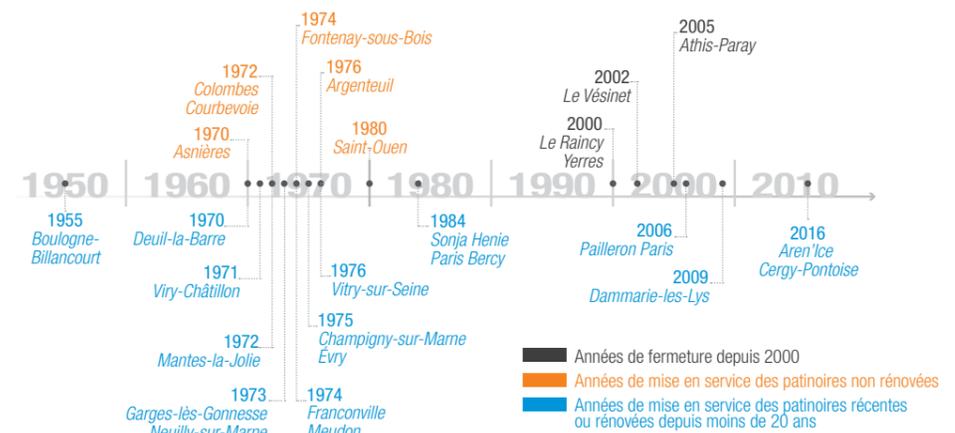


Laurent Chabert

Les patinoires et les clubs de hockey sur glace franciliens



Année de mise en service, fermeture et état des patinoires franciliennes



omnisports de Paris-Bercy⁽¹⁾ (1984). Parmi les trois patinoires mises en service depuis 2000, figurent la réouverture de la patinoire Pailleron dans le 19^e arrondissement de Paris en 2006 et le remplacement d'équipements déjà existants par des patinoires plus modernes, à Dammarie-les-Lys et à Cergy-Pontoise. Entre 2000 et 2005, l'offre francilienne s'est réduite avec quatre fermetures : au Raincy, au Vésinet, à Yerres et Athis-Paray. Le plus souvent, le choix de fermer la patinoire intervient au moment d'envisager de lourds travaux de rénovation, les acteurs locaux estimant les coûts trop élevés.

Des risques de disparitions et peu de projets de construction

Les deux tiers des patinoires conçues dans les années 1970 ont été renouvelées, mais leur conception architecturale reste marquée par leur époque de construction, ce qui peut nuire à leur attractivité. La conception des aires de glace et la programmation d'activités pas assez

tournées vers le ludique jouent aussi sur la fréquentation des patinoires par le grand public. Or, les marges de manœuvre pour renouveler les activités sont restreintes, du fait de la vétusté du parc et du manque de créneaux disponibles, la piste étant sollicitée par de nombreux usagers (voir encadré page 8 sur le fonctionnement des patinoires).

Six patinoires des années 1970 n'ont connu aucuns travaux importants depuis leur ouverture et pourraient être menacées de disparition. L'initiative locale reste prépondérante, que ce soit dans les projets de rénovation ou de construction. Un projet de création de patinoire est évoqué à Meudon : la patinoire serait édifiée au cours de l'aménagement d'un nouveau quartier (Pointe de Trivaux) en remplacement de la patinoire existante. La Fédération française des sports de glace, qui mobilise pour le moment plusieurs équipements pour l'organisation du sport de haut niveau (Insep et les patinoires AccorHotels Arena à Paris et celle de Champigny-sur-Marne), souhaite disposer d'un centre unique en Île-de-France. Dans ce cadre, une nouvelle patinoire pourrait être construite.

86% des patinoires actuelles ont plus de 30 ans d'existence

Un parc restreint datant de plus de trente ans

L'Île-de-France compte actuellement vingt et une patinoires permanentes couvertes. Ce faible effectif apparaît également à l'échelle nationale : leur nombre ne dépasse pas 200 en France (que les patinoires soient ludiques ou sportives), ce qui représente un équipement pour 445 000 habitants en moyenne. La région la mieux dotée est Auvergne-Rhône-Alpes avec une patinoire pour 90 000 habitants, puis viennent, loin derrière, l'Île-de-France et Grand Est avec une patinoire pour 370 000 habitants. En hiver, des patinoires mobiles apparaissent partout en France. Ces équipements peuvent offrir un premier accès à l'univers de la glace, mais leurs dimensions et leur surface, le plus souvent synthétique, ne permettent pas la pratique du hockey sur glace. Les patinoires permanentes ont majoritairement été construites au cours des années 1970, période d'investissement important pour l'ensemble des équipements

sportifs, et particulièrement pour les patinoires après les Jeux olympiques d'hiver de 1968. En Île-de-France, sur les vingt et une patinoires existantes, quinze ont vu le jour entre 1970 et 1976. Seule celle de Boulogne-Billancourt est de construction plus ancienne (1955). Elle a bénéficié d'importantes rénovations en 2002-2003. Deux patinoires ont été mises en service dans les années 1980 : Saint-Ouen (1980) et la patinoire Sonja Henie intégrée au Palais



(1) Depuis 2015, le Palais omnisports a pris le nom commercial d'AccorHotels Arena, à la suite d'un accord de parrainage. La patinoire porte désormais le même nom.

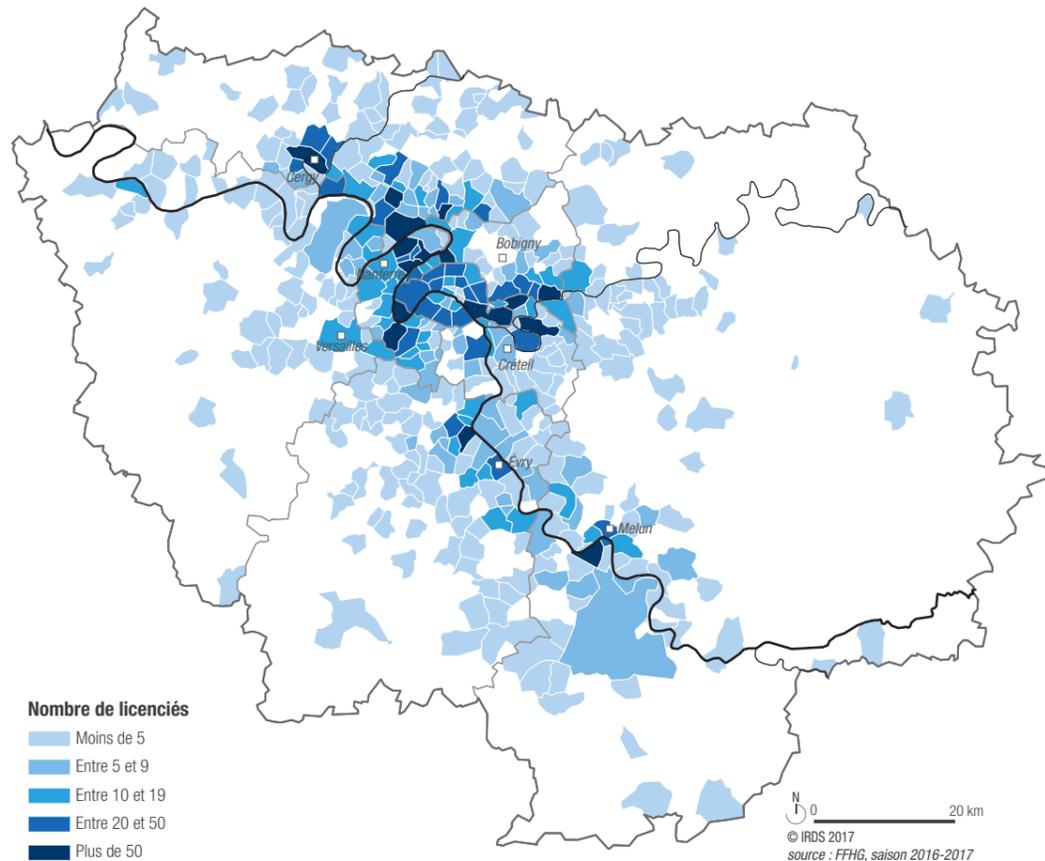
Une concentration en cœur d'agglomération

La pratique du hockey sur glace nécessite une piste avec une surface de glace non synthétique et des dimensions minimum de 56 m de long sur 26 de large, avec des angles arrondis. Pour la compétition, les dimensions doivent être comprises entre 26 m et 30 m de large, et 56 m et 60 m de long. Trois équipements franciliens présentent des dimensions de 30 m sur 60 m : la patinoire de Boulogne-Billancourt, d'Asnières-sur-Seine et l'Aren'ice avec deux pistes de 30 m sur 60 m. La patinoire Pailleron à Paris, de dimensions plus réduites (20 m sur 40 m), est destinée à une pratique ludique et n'accueille pas de club sportif. Des clubs de niveau débutant et loisirs existent sur ce type de patinoire ailleurs en France. Le nombre et la localisation des clubs de hockey sur glace sont directement liés à l'accès à une patinoire. Le plus souvent, seul un club de hockey peut disposer d'un créneau horaire par patinoire, car il doit partager l'espace de glisse avec le grand public, des scolaires et d'autres clubs de sports de glace (patinage artistique en premier lieu). Seule la patinoire de

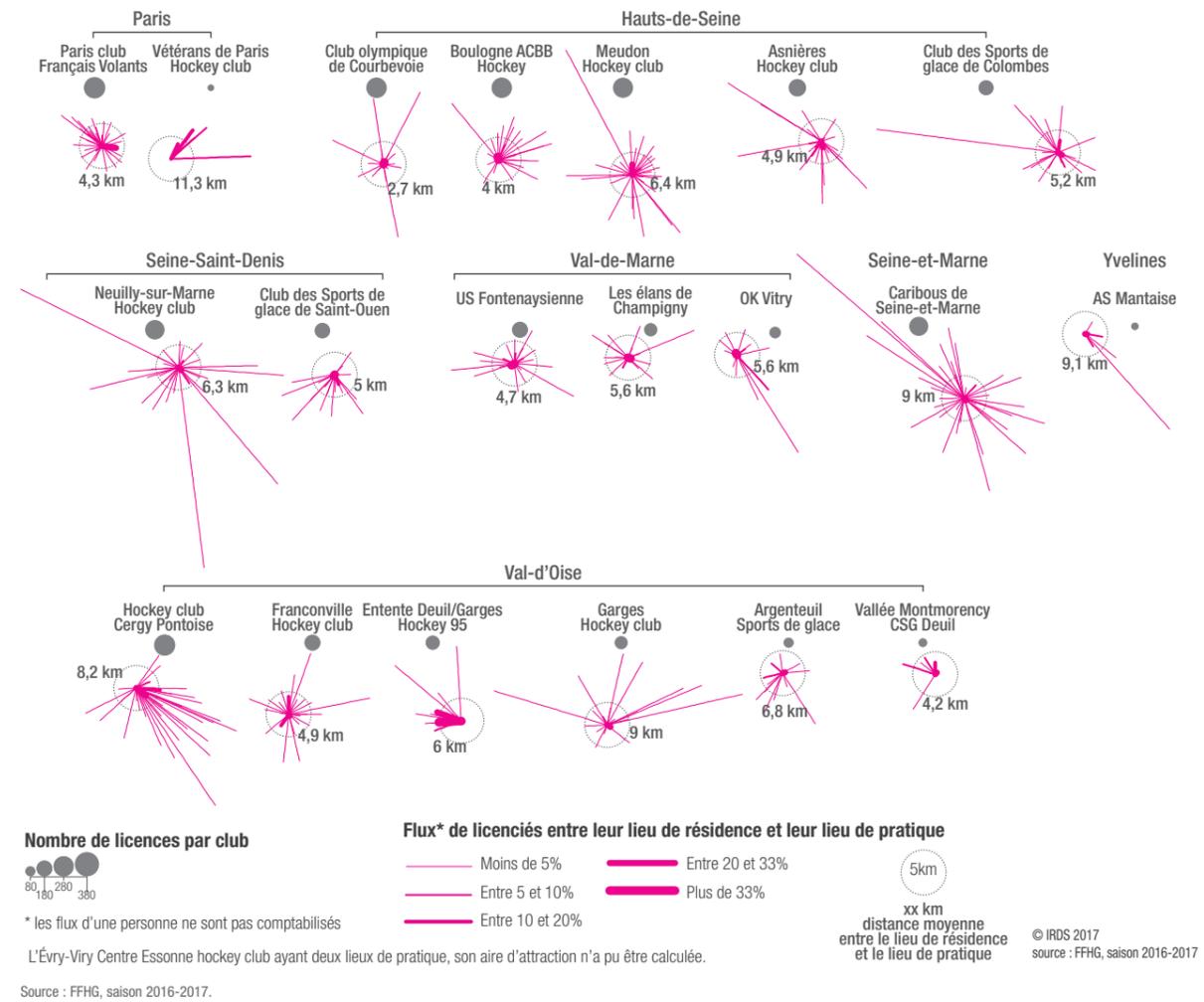
Boulogne-Billancourt accueille deux clubs de hockey, dont les Vétérans de Paris qui ne rassemblent qu'une trentaine de licenciés adultes pour une pratique de loisirs. Par ailleurs, depuis la fusion des clubs de Viry et d'Évry, le Évry-Viry Centre Essonne Hockey club offre une pratique sur deux patinoires. Au regard du faible nombre de patinoires existantes, le développement du hockey sur glace et plus généralement de l'ensemble des sports de glace est fortement corrélé à la construction de nouvelles pistes. Les patinoires franciliennes sont toutes implantées en zone dense à proximité d'un bassin de population important. Celles issues des années 1970 sont le plus souvent à proximité de quartiers populaires avec une population jeune importante. Quatorze patinoires sont implantées à moins de quinze minutes d'un quartier en politique de la ville. Dans la majorité des cas, la patinoire est à proximité ou intégrée à un espace sportif (le plus souvent une piscine) ou commercial et de loisirs, ce qui favorise sa fréquentation. Sept patinoires sont proches d'un centre commercial ou d'équipements de type bowling, billard, salle de spectacle... Dix patinoires franciliennes se situent en tissu urbain dense à proximité d'une gare.

Une aire d'attraction des clubs relativement restreinte

Lieu de résidence des licenciés des clubs de hockey sur glace



Aire d'attraction des clubs de hockey sur glace



L'implantation n'étant pas homogène sur le territoire régional, il en est de même pour la localisation de la pratique. Malgré le peu d'équipements existants, certaines patinoires sont très proches les unes des autres comme Évry-Viry ou Garges-Deuil. Les clubs d'Évry-Viry ont d'ailleurs fusionné, tandis qu'une entente entre les clubs de Garges et de Deuil a existé quelques années. Le territoire où se concentre le plus grand nombre de patinoires se situe au nord de Paris avec cinq patinoires dans un rayon de moins de 5 km (Argenteuil, Colombes, Courbevoie, Asnières, Saint-Ouen).

60 % des licenciés résident à moins de 5 km de leur lieu de pratique

Malgré le petit nombre de clubs de hockey sur glace franciliens (21), leur aire d'attraction est relativement restreinte.

32 % des licenciés résident sur la commune où est située la patinoire. En termes de distances, 60 % des licenciés résident à moins de 5 km de leur lieu de pratique. Cette proportion dépasse les 70 % pour les clubs d'Asnières, de Saint-Ouen, Fontenay-sous-Bois, Boulogne-Billancourt pour atteindre 85 % à Courbevoie. Les clubs ayant l'aire d'attraction la plus large sont ceux de grande taille, situés en grande couronne et qui ont des équipes seniors engagées dans les plus hauts niveaux de compétition (Neuilly-sur-Marne Hockey club, Caribous de Seine-et-Marne à Dammarie-les-Lys, Hockey club de Cergy-Pontoise). La distance moyenne parcourue par un hockeyeur francilien varie fortement selon la localisation du club et le profil des licenciés, les adultes pouvant parcourir des distances plus importantes.

LE FONCTIONNEMENT DES PATINOIRES

Un équipement à la fois ludique et sportif

Comme la piscine, la patinoire a la particularité d'offrir une grande mixité d'usages. Elle héberge à la fois la pratique des clubs des différents sports de glace, des individuels en séances publiques (patinage libre ou avec animations...) et des groupes scolaires ou de centres de loisirs. Certains gestionnaires privés proposent également des activités d'initiation ou sportives, ces dernières pouvant être un complément à celles proposées par des clubs ou parfois être en concurrence. En Île-de-France, les patinoires ont toutes la possibilité d'accueillir des spectateurs. Quatorze disposent de gradins pouvant accueillir 250 à 500 spectateurs. Quatre offrent une capacité d'accueil supérieure à 1 000 spectateurs : Colombes, Asnières-sur-Seine, Boulogne-Billancourt et l'Aren'ice de Cergy-Pontoise. La présence d'une patinoire sur un territoire est un avantage : largement fréquentée par les jeunes, elle exerce une fonction sociale et d'animation territoriale forte. Souhaitée par la population, en particulier par les femmes, la patinoire est le troisième équipement demandé par les Franciliennes âgées de 15 ans et plus (5%)^(a), après la piscine (13%) et le gymnase (10%).

Des plages horaires étendues et des tarifs attractifs

Les patinoires franciliennes fonctionnent en moyenne neuf mois dans l'année, jusqu'à douze mois pour les plus récentes. Dès l'arrivée du printemps, la fréquentation des patinoires chute, le public privilégiant d'autres activités. La période de fermeture est aussi l'occasion de réaliser les travaux de maintenance et d'entretien. Selon le Syndicat national des patinoires (SNP) représentant la majorité des patinoires en activité en France, une patinoire fonctionne en moyenne autour de 84 heures par semaine^(b), que ce soit pour l'accueil du grand public ou l'activité des clubs. Tous types d'usagers confondus, une patinoire ouverte neuf mois dans l'année reçoit en moyenne 81 000 visiteurs par an.

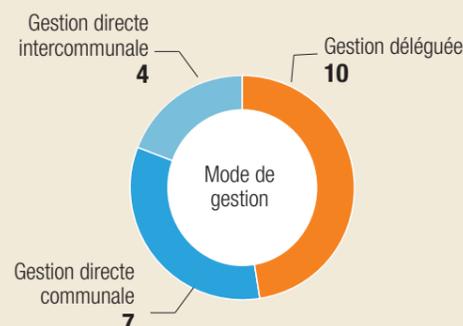
Les patinoires franciliennes ont une offre de séances grand public allant de 10 à 39 heures par semaine en périodes scolaires et de 17 à 54 heures durant les vacances scolaires (excepté Pailleron qui, n'hébergeant pas de clubs sportifs, propose des plages horaires

plus étendues). La patinoire reste une activité peu onéreuse au regard d'autres activités de loisirs : en Île-de-France, le tarif maximum (tarif plein pour un adulte) varie de 4 à 6,50 euros et la location de patin de 2 à 4 euros. Les périodes d'affluence publique se concentrent surtout les mercredis, les week-ends et durant les vacances scolaires. Les clubs ont plutôt accès à des créneaux en fin de journée pour les enfants et en soirée pour les adultes, parfois en journée si une équipe est engagée en haut niveau et certains week-ends pour l'accueil de compétitions.

Des équipements publics gérés pour moitié par des acteurs privés

L'ensemble des patinoires franciliennes est de propriété publique, le plus souvent communale. Trois patinoires sont de propriété intercommunale : Évry, Dammarie-les-Lys et Cergy-Pontoise. Concernant la gestion, quatre patinoires sont gérées par une intercommunalité et sept restent directement gérées par la commune. La gestion des 10 patinoires restantes a été confiée à un établissement de statut privé (associations, sociétés d'économie mixte ou sociétés commerciales). Il s'agit le plus souvent d'établissements spécialisés dans la gestion d'équipements sportifs : UCPA, Vert Marine, Carilis et Equalia. La délégation de service public (DSP) est privilégiée : le propriétaire public choisit un délégataire pour une durée le plus souvent comprise entre cinq et dix ans. Ce dernier doit assurer l'entretien, la gestion et l'animation de l'équipement avec des missions de service public (accueil des scolaires, des clubs du territoire, tarif préférentiel pour les habitants...) en échange de quoi le propriétaire public paye une contrepartie financière au délégataire. Le délégataire peut aussi verser une redevance au propriétaire public, dont une partie est le plus souvent indexée au résultat d'activité. Avec les changements connus par les intercommunalités franciliennes (création des établissements publics territoriaux au sein de la métropole du Grand Paris avec une compétence sport obligatoire, couverture intercommunale de l'ensemble des autres territoires) la propriété et la gestion des patinoires pourraient se voir plus souvent confiées à ce niveau.

Mode de gestion des patinoires franciliennes (nombre de patinoires)



(a) IRDS, Enquête EPSF 2008.
(b) Source : SNP, Etat des lieux des patinoires : résultats d'enquête, Syndicat national des patinoires, rencontres nationales 2016 - Épinal, 62 patinoires répondantes.



L'AREN'ICE : UN NOUVEAU PÔLE POUR LE HOCKEY SUR GLACE

En novembre 2016, un nouvel équipement pour les sports de glace a été mis en service : l'Aren'ice. Cet équipement appartient à la communauté d'agglomération (CA) de Cergy-Pontoise. Il permet à la fois d'accueillir des compétitions de sports de glace, mais aussi d'autres événements sportifs ou culturels avec une capacité pouvant aller jusqu'à 5 000 spectateurs.

La rencontre de deux projets

En 2006, la FFHG lance un appel à projets visant à créer son centre national en Île-de-France, région capitale qui rassemble une part importante de ses licenciés. Plusieurs collectivités franciliennes se portent candidates. Le choix de Cergy-Pontoise résulte de la rencontre entre le projet de la FFHG et celui de la communauté d'agglomération qui souhaitait accueillir un équipement locomotive au cœur d'une opération d'aménagement de près de 60 hectares sur la plaine des Linandes. Le hockey sur glace bénéficiait par ailleurs d'une présence historique sur le territoire avec une patinoire implantée en plein centre dès la création de la ville nouvelle (patinoire de Cergy préfecture remplacée par l'Aren'ice).

À l'horizon 2022, la plaine des Linandes accueillera un parc urbain, un éco-quartier de 1 500 logements, un parc d'entreprises, un hôtel, un centre commercial (ouverture prévue d'ici deux ans)... La vocation sportive de ce nouveau quartier est marquée, avec des installations déjà en activité : stade Salif Keita (quatre terrains synthétiques), ligue de tennis du Val-d'Oise (cinq courts intérieurs et six extérieurs), Decathlon, Koezio (parc de loisirs indoor) et l'Aren'ice. La présence de cette dernière joue un rôle important pour inciter les autres acteurs à s'implanter dans ce nouveau quartier.

À la suite du choix de Cergy-Pontoise par la FFHG, un dialogue entre les deux acteurs s'est engagé pour définir l'équipement permettant à la fois de répondre aux besoins du sport de haut niveau et de renforcer l'offre de service aux habitants, que ce soit pour leur pratique sportive, de loisirs ou l'accès à des événements sportifs et culturels.

Un équipement construit et géré en délégation de service public

Les échanges ont abouti à la conception de deux pistes de dimensions internationales (60 m sur 30 m), l'une avec une capacité de 3 000 places assises pour les matchs de hockey, 4 500 pour les autres événements, la seconde avec 320 places. L'espace de glace existant sur le territoire a ainsi doublé, puisque l'ancienne patinoire ne disposait que d'une piste (26 sur 56 m).

La CA de Cergy-Pontoise a choisi de confier la construction et la gestion de l'équipement à un acteur privé. Signé en 2014, le contrat de délégation de service public (DSP) dure vingt ans à partir de la mise en service. Il comprend le financement, la conception, la construction et l'exploitation de l'équipement. Il a été attribué à un groupement dont le mandataire est l'UCPA (autres membres : CFA-filiale du groupe Financière Duval, Cofely GDF-Suez Énergie Services, Cofely Finance et investissement, FIDEPPP2-groupe Caisse d'épargne). Dans ce cadre, la FFHG et les clubs résidents de l'Aren'ice sont également engagés sur vingt ans.

La construction a nécessité 42 millions d'euros, dont 25 millions de subventions. La CA verse à l'UCPA 4,2 millions d'euros au titre de la contribution pour obligation de service public (COSP).

Financement de la construction de l'Aren'ice



Fonctionnement : un équipement ouvert et polyvalent

L'Aren'ice est un espace modulable accueillant des publics et des activités variés.

- Elle est le lieu de pratique et de compétitions des clubs de hockey sur glace et des sports de glace du territoire. L'objectif est de fournir un équipement permettant une nouvelle dynamique pour les clubs.
- Elle héberge le centre national du hockey sur glace avec le siège de la FFHG, qui dispose également des locaux et donne accès à la glace pour les entraînements et certains matchs de l'équipe de France, l'organisation de stages de formation... La fédération doit également organiser au moins cinq matchs internationaux par an (fin 2016, accueil du tournoi préliminaire de qualification pour les Jeux olympiques de l'équipe de France féminine). À terme, quand les hébergements seront construits, le site accueillera également le pôle France féminin de hockey sur glace et Espoir masculin (15-18 ans).
- Elle permet l'accès à une aire de patinage pour le grand public : séances de patinage libre (39 heures par semaine en période scolaire, 47 heures durant les vacances), accueil des scolaires et centres de loisirs. L'UCPA propose également une offre d'animation (anniversaires, soirées) et d'activités (de l'initiation au perfectionnement à différents sports de glace).
- Elle permet l'organisation d'événements sportifs ou de spectacles sur glace et hors glace. Avec 4 500 places, après couverture de la glace, la salle peut accueillir d'autres sports (homologuée pour le handball, le basket-ball, le tennis, la boxe), des concerts ou autres événements culturels. Le gestionnaire est tenu d'organiser un certain nombre d'événements par an (montée en charge progressive pour atteindre dix événements par an d'ici deux à trois ans).
- Des espaces de restauration, une boutique et des salles de séminaires (pour l'événementiel d'entreprises) sont également inclus.

La mixité des fonctions, la cohabitation d'activités et d'usagers aux attentes différentes ainsi que l'organisation d'activités permettant de générer des ressources supplémentaires sont des enjeux forts de la gestion de l'équipement. Quelques mois après l'ouverture, la fréquentation de l'équipement pour les séances publiques est un succès, avec des objectifs largement dépassés (35 000 entrées depuis l'ouverture). Les professionnels du spectacle se montrent également intéressés pour organiser des événements sur ou hors glace.

Moyenne d'âge des licenciés : 19 ans

La pratique du hockey sur glace peut débuter dès l'âge de trois ans. Les enfants apprennent à se déplacer sur la glace, à manier la crosse puis, en grandissant, à créer un jeu collectif. Des plateaux d'initiation favorisant la rencontre entre clubs sont mis en place pour les jeunes de 5 à 7 ans. Pour les 8-9 ans, des tournois amicaux sur des aires de jeux adaptées sont organisés entre les équipes des clubs. Ce n'est qu'à partir de 12 ans que le championnat met en avant la compétition.

La structure par âge et par sexe des hockeyeurs franciliens est identique à celle des hockeyeurs français. C'est une discipline jeune : le pic de licenciés est atteint à l'âge de 7 ans, la moitié des licenciés ont moins de 14 ans et la moyenne d'âge se situe autour de 19 ans. Les femmes (17,5 ans) sont en moyenne plus jeunes que les hommes (19,9 ans). Au cours de la dernière décennie, l'âge d'entrée dans la pratique s'est abaissé du fait des actions mises en œuvre par la fédération et les clubs pour accueillir des licenciés au plus jeune âge. Le pic de licenciés est passé de 9 ans en 2006, à 7 ans en 2017. La Fédération a signé en 2016 une convention avec l'Usep (Union sportive des écoles primaires) afin de développer la discipline dans le milieu scolaire. Un dossier pédagogique a été réalisé avec différents ateliers qui doivent permettre à l'enfant d'apprendre à patiner, à manier une crosse, à jouer une rencontre et à l'arbitrer. La pratique peut passer par du « Hockey Balle » qui se déroule en gymnase (ou tout autre espace intérieur/extérieur, comme

une cour d'école), avant de passer sur la glace. La limite de la démarche réside dans l'impossibilité d'étendre cet apprentissage à l'ensemble des écoles présentes sur le territoire francilien du fait de la faiblesse du maillage des patinoires et des questions liées à la prise en charge de l'encadrement sportif et du transport des enfants.

La pratique du hockey sur glace diminue fortement avec l'âge. C'est un phénomène largement observé dans le domaine du sport encadré. Cependant, après vingt ans, un retour à la pratique est observé, une caractéristique propre au hockey sur glace au regard d'autres sports collectifs (handball, basket-ball). Il s'agit de hockeyeurs seniors qui s'engagent dans une pratique de loisir. Pour ces pratiquants, la FFHG a créé une licence loisir. La pratique est pour une grande partie organisée autour de compétitions, mais avec des règles adaptées⁽²⁾ et un rythme de matchs moins soutenu (Trophée fédéral loisir et Trophée 100% loisir).

En dix ans, leurs effectifs ont augmenté de 55%. Lorsque la ligue a mis en place cette offre de loisir, elle ne pensait pas obtenir un tel succès. Aujourd'hui, cette catégorie de licenciés l'intéresse à plus d'un titre : les adultes utilisent des créneaux peu demandés (tard le soir), sont plutôt fidèles (24% de taux d'abandon) et génèrent des ressources complémentaires pour les clubs. Les femmes sont moins présentes, avec seulement 4% de licences féminines en loisir senior (contre 8% sur l'ensemble des pratiquants), le vivier de pratiquantes pouvant potentiellement retourner à la discipline étant peu important.

Part des licences féminines



Pascal Hervé

Un développement difficile de la pratique féminine

Avant 15 ans, toutes les compétitions et tous les entraînements sont mixtes. Après 15 ans, les femmes ont la possibilité de continuer à pratiquer avec les hommes et/ou de pratiquer dans des compétitions exclusivement féminines. La compétition féminine se distingue par l'interdiction de la mise en échec. En 2016, quatre clubs franciliens (Cergy-Pontoise, Neuilly-sur-Marne, Saint-Ouen et Viry) étaient engagés dans la compétition Féminin Élite qui compte onze clubs au total en France.

Malgré la progression du nombre de licences féminines, la pratique reste essentiellement masculine : 92% des licenciés sont des hommes. À titre de comparaison, cette part est de 70% pour l'ensemble des disciplines olympiques, et de 86% pour les sports collectifs. Sur les 21 clubs franciliens, deux n'accueillent aucune joueuse. Il s'agit de clubs de petites tailles. À l'inverse, les deux clubs les plus féminisés comptent 17% et 21% de licences féminines, et abritent chacun plus de 170 licences. Sans surprise, ces deux clubs participent au championnat Féminin Élite.

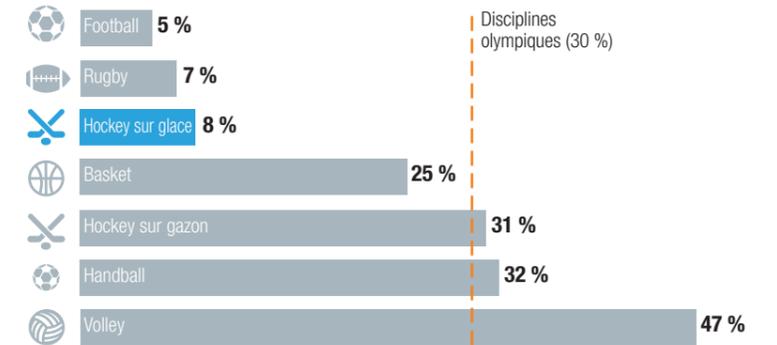
Dès sa création, la fédération a mis en place une commission féminine et élaboré un plan de féminisation, renouvelé à chaque olympiade. Il a pour principal objectif d'augmenter le nombre de pratiquantes, mais également d'encadrantes techniques et, plus modestement, de dirigeantes et femmes arbitres. Il consiste en des actions de sensibilisation, de formation, l'organisation de stages et de compétitions féminines... Par exemple, tout au long de la saison et un peu partout en France, les clubs de hockey sur glace ouvrent leurs portes sur une ou plusieurs journées pour accueillir les filles et les femmes désirant découvrir ce sport. Des journées de rencontre entre les licenciées d'une même zone sont également organisées afin de développer et fidéliser le jeune public féminin et le réseau des femmes entraîneurs.

Au cours de la dernière décennie, la part des pratiquantes a ainsi augmenté de 35%. La forte présence de dirigeantes (32% en 2016-2017), a sans doute joué un rôle dans le développement de la pratique féminine.



La Rochelle-sur-Yon, 2016. FFHG

Part des femmes dans les disciplines collectives olympiques



Source : recensement des licences, ministère des Sports, saison 2014-2015.

Mais leur poids est stable depuis dix ans (31% en 2006-2007). L'accueil des hockeyeuses est aussi compliqué par la mixité de la pratique, qui entraîne des problèmes de vestiaire : les filles, moins nombreuses, se trouvent souvent reléguées dans un petit local ou dans le vestiaire des arbitres.

Une pratique quasi inexistante pour les personnes handicapées

Le hockey-luge est la version paralympique du hockey sur glace. Cette discipline a intégré les Jeux paralympiques en 1994. Les femmes y participent depuis les Jeux de 2010 (équipes mixtes, pas de compétition spécifiquement féminine).

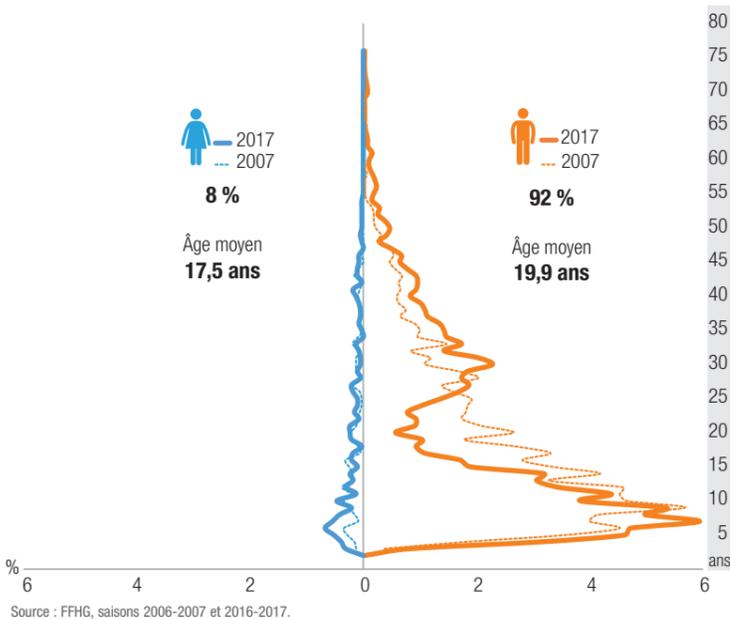
Le hockey-luge se développe, petit à petit, en France. La fédération de hockey sur glace a noué des liens avec la fédération handisport afin de l'aider à développer la discipline dans ses clubs. Un groupe au niveau national a été missionné. Il reste, malgré tout, des freins : le problème de l'accessibilité des patinoires, le coût de l'équipement (1000 euros pour une luge, finançable par des appels à projet auprès des collectivités) et des éducateurs diplômés du hockey sur glace qu'il faudra former à l'accueil de ce public. La première licence hockey-luge de la FFHG a été délivrée en 2009. Aujourd'hui, la Fédération dénombre une cinquantaine de licenciés répartis dans cinq clubs (Cholet, Clermont-Ferrand, Cherbourg, Rouen et Tours). Il s'agit d'une pratique mixte réunissant valides et non valides. Tous les ans, des démonstrations sous forme de matchs, associés à des essais, sont proposées dans les clubs.

En Île-de-France, il n'existe pas, à ce jour, d'offre en hockey-luge pour les personnes handicapées. Une action de démonstration a été mise en place en 2016 à Viry-Châtillon. En revanche, trois patinoires accueillent une pratique handisport de patinage via des clubs de la fédération des sports de glace (Garges-lès-Gonesse, Cergy-Pontoise et Champigny-sur-Marne).

En dix ans, la pratique loisir a augmenté de 55%

(2) Les mises en échec ne sont pas autorisées (techniques qui consistent à gêner l'adversaire en le bousculant avec les épaules, les hanches ou les bras pour le déposséder du palet), le système de points est différent et certains matchs sont auto-arbitrés.

Structure par âge et par sexe des licenciés de hockey sur glace



Pour le moment, la FFHG n'a pas de contact avec la fédération des sports adaptés, mais de nombreuses animations sont organisées dans les clubs en lien avec les centres spécialisés.

Un taux d'abandon plus faible que dans d'autres disciplines

Les nouveaux licenciés et les abandons sont nombreux, mais le nombre global de licenciés progresse. Entre 2015 et 2016, 26% des licenciés n'ont pas renouvelé leur adhésion, soit un millier de pratiquants en Île-de-France. Dans le même temps, la ligue a enregistré un nombre de nouveaux arrivants supérieur à celui des abandons, entraînant une progression du nombre total de licenciés. On retrouve ce phénomène à l'échelle de la France, dans des proportions comparables (25% de taux d'abandon). Toutefois, selon les régions, le taux d'abandon peut varier du simple au double (16 à 35%). En comparaison avec d'autres disciplines, le hockey sur glace connaît un taux d'abandon de la pratique légèrement plus faible.

Les femmes (31%), les débutants (32% des moins de 9 ans, 38% des nouveaux adhérents) et les jeunes adultes (35% des 15-24 ans) sont davantage concernés que les autres par l'abandon. Là encore, ces taux d'abandon plus élevés ont déjà été observés dans d'autres

disciplines. La phase de découverte est celle de la confrontation entre l'image que se fait le nouveau licencié de la discipline et la réalité de sa pratique. Celle-ci se solde bien souvent par un arrêt précoce : la moitié des sortants ont moins de 14 ans, le maximum est atteint dès l'âge de 5 ans. De même, le début de l'âge adulte est rarement en adéquation avec les contraintes d'une activité sportive encadrée (études, déménagement, moindre intérêt pour la compétition...).

Le taux d'abandon varie également fortement selon le club auquel est affilié le licencié (de 10 à 40% d'abandon en Île-de-France). Les raisons peuvent être multiples. La structure sociodémographique des licenciés du club peut avoir une incidence étant donné que le sexe et l'âge jouent sur le risque d'abandon. Mais d'autres facteurs comme l'organisation et la qualité de l'encadrement du club, son niveau ou encore la qualité, l'accessibilité de l'équipement peuvent amener un licencié à ne pas renouveler son adhésion.

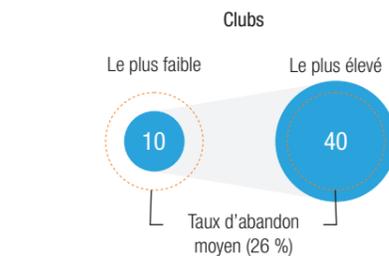
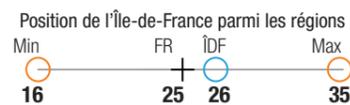
Taux d'abandon des licenciés selon la discipline

	% renouvellement	% abandon
Hockey sur glace	74	26
Rugby	70	30
Tennis	70	30
Escrime	65	35
Judo	60	40

Source : les dossiers de l'IRDS numéros 5, 8, 13 et 17.

Taux d'abandon du hockey sur glace selon le profil du licencié et son club

Profil du licencié	Clubs	
	% renouvellement	% abandon
Ensemble	74	26
Loisir	76	24
Femmes	69	31
15-24 ans	65	35
Nouvel adhérent	62	38



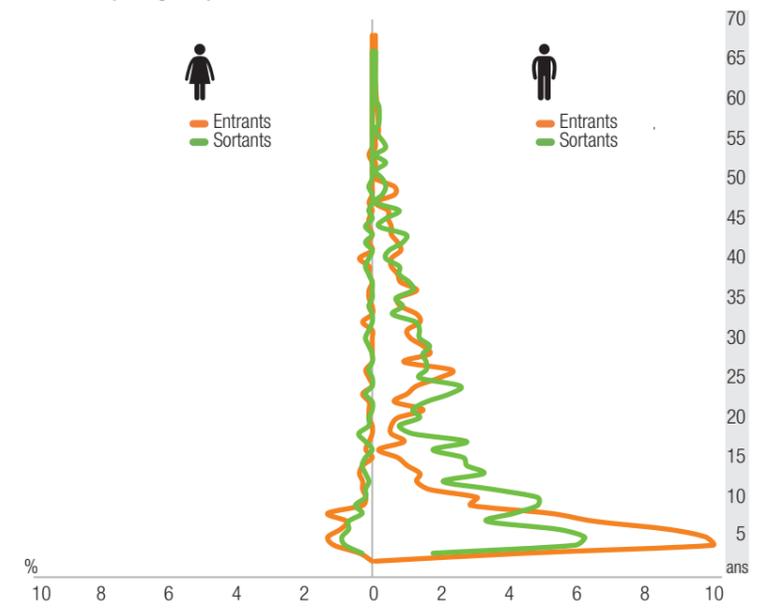
Source : FFHG, saisons 2015 et 2016.

En 2016, un peu plus d'un millier de Franciliens se sont mis à la pratique du hockey sur glace

Les nouveaux entrants : des enfants de 3 à 8 ans et des hommes de 17 à 35 ans

En 2016, un peu plus d'un millier de Franciliens sont entrés dans la pratique du hockey sur glace. La principale phase de recrutement se situe entre 3 et 8 ans (51% des entrants). Ensuite, le nombre d'entrants diminue fortement jusqu'à l'âge de 16 ans (14% des entrants sont âgés de 9 à 16 ans). Les clubs rencontrent des difficultés pour accueillir les enfants de 9 ans et plus qui souhaitent débiter le hockey sur glace, car il n'est pas possible de les faire pratiquer avec ceux de leur âge qui savent déjà patiner et jouer, ni avec les tout petits qui débutent. Les créneaux permettant d'accueillir les enfants pour une offre loisir/initiation en fin d'après-midi, la semaine ou le week-end, sont déjà occupés par d'autres pratiquants (club de hockey, autre club de sports de glace ou séances publiques). Chez les hommes, on l'a vu, une nouvelle phase de recrutement intervient plus tard (17-35 ans, 25% des entrants) avec un maximum atteint à l'âge de 26 ans. Cette période correspond généralement au retour d'anciens joueurs vers une pratique de loisir senior.

Structure par âge et par sexe des licenciés entrants et sortants



Source : FFHG, saisons 2015 et 2016.

La moitié des enfants abandonnent après un an

La principale phase de recrutement ayant lieu entre 3 et 8 ans, nous avons suivi les trajectoires prises par ces enfants dans leur pratique du hockey sur glace lors des dix années suivant leur première inscription.

Au cours de la saison 2007-2008, 370 enfants se sont inscrits pour la première fois au hockey sur glace en Île-de-France. Dix ans plus tard, 16% continuent à pratiquer la discipline sans l'avoir interrompu, 10% ont alterné des phases d'interruption et de reprise et 74% ont abandonné sans avoir jamais repris l'activité en club au cours de la période, que ce soit en Île-de-France ou ailleurs.

Le nombre d'abandons décroît au fil de l'ancienneté du licencié. Près de la moitié ont lieu dès la première année, 18% la deuxième année (66% des abandons lors des deux premières années). Étant donné le peu d'expérience acquis et l'absence de reprise d'activité au cours des années suivantes, il est peu probable que ces anciens licenciés retournent un jour vers le hockey sur glace.

En revanche, 34% des abandons ont eu lieu après trois années de pratique ou plus. Bien que ces personnes n'aient pas repris l'activité dans les années qui ont suivi, on peut supposer qu'ils ont ressenti du plaisir à jouer et acquis un certain niveau qui leur permettra de revenir plus tard vers la discipline dans une pratique de loisir senior.

Que sont devenus les 3-8 ans recrutés dix ans plus tôt ?



- Les **fidèles** (16%) ont pratiqué sans interruption
- Les **intermittents** (10%) ont connu au moins une interruption et une reprise d'activité
- Les **revenants potentiels** (25%) ont pratiqué au moins trois ans sans interruption, et ne sont pas revenus à la pratique depuis
- Les **perdus de vue** (49%) ont abandonné dès la première ou la deuxième année et ne sont pas revenus à la pratique depuis

Source : FFHG, saisons 2007 à 2017.



Quatre équipes franciliennes engagées dans le championnat Féminin Élite

Un haut niveau francilien à rebâtir

Malgré le nombre de licenciés et d'équipes engagées dans des championnats nationaux, aucun club masculin francilien ne figure au plus haut niveau de la Saxoprint ligue Magnus⁽³⁾. Ceci a notamment pour conséquence le départ de la région des meilleurs jeunes joueurs qui rejoignent des clubs évoluant au plus haut niveau et pouvant les former.

Pour la saison 2016-2017, un club francilien est présent en division 1 (Neuilly-sur-Marne Hockey club) sur les quatorze équipes engagées. Concernant la division 2 (3^e niveau national) qui comporte vingt équipes, cinq sont franciliennes (Hockey club Cergy-Pontoise, Asnières Hockey club, Paris Club Français Volants, Évry-Viry Centre Essonne Hockey club, Meudon Hockey club). Seuls deux clubs franciliens ont déjà atteint le plus haut niveau: Neuilly-sur-Marne Hockey club en 2008 et 2011 et, plus anciennement, le club de Viry-Châtillon.

Concernant le hockey sur glace féminin, le haut niveau est mieux représenté, puisque quatre équipes sont franciliennes sur les onze que compte le championnat Féminin Élite 2016-2017. Cette forte présence francilienne ne résulte pas uniquement du bon niveau des équipes, mais aussi du choix de certains clubs d'investir dans le hockey sur glace féminin. Le club de Neuilly-sur-Marne a remporté le championnat Féminin Élite 2015-2016 et celui de Saint-Ouen est arrivé second.

Avec l'implantation à l'Aren'ice du centre national de la FFHG, des pôles France (transfert du pôle féminin de Chambéry) et Espoir (création d'un pôle pour les hommes), renaît l'ambition de voir un club francilien retrouver le plus haut niveau.

Les mieux placés sont le club de Neuilly-sur-Marne, déjà en première division, l'Évry-Viry Centre Essonne Hockey club issu de la fusion des clubs des deux villes permettant de consolider leurs équipes premières et le Hockey club Cergy-Pontoise. Ce dernier, soutenu par la CA de Cergy-Pontoise, espère bénéficier du nouvel équipement et de la proximité du plus haut niveau français pour atteindre la Saxoprint ligue Magnus d'ici quelques années. Outre les performances sportives, la consolidation et la croissance des ressources financières seront indispensables pour une montée. Le budget minimum des clubs en ligue Magnus pour la saison 2015-2016 est de 900 000 euros, le budget moyen est de 1,4 million. Depuis 2016 et les changements de formule du championnat de France Élite, afin notamment de renforcer la professionnalisation des clubs, seuls douze clubs au lieu de quatorze sont engagés en Saxoprint ligue Magnus et tous ont obligatoirement un statut de société.

Le haut niveau francilien



Source : FFHG, saison 2016-2017.

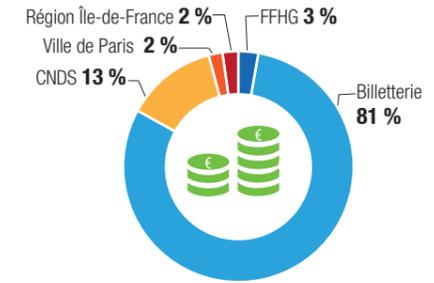
2017 : une année phare pour la discipline

Du 5 au 21 mai 2017, la France organise conjointement avec l'Allemagne les 81^e championnats du monde de hockey sur glace. Cette compétition est organisée en deux poules de huit équipes. La Lanxess Arena de Cologne (capacité de 18 500 places) accueille les matchs de la poule A, deux quarts de finale ainsi que les demi-finales, la petite finale et la finale. L'AccorHotels Arena à Paris (14 500 places) accueille les matchs de la poule B, deux quarts de finale, soit trente matchs sur treize journées. Plus de 700 000 spectateurs sont attendus, dont 300 000 à Paris.

Les derniers championnats du monde de hockey sur glace organisés en France se sont déroulés en mars 1951 au vélodrome d'hiver de Paris⁽⁴⁾. Aujourd'hui, la France ne peut organiser seule les championnats du monde, faute d'une seconde salle à plus de 9 000 places pouvant être configurée pour le hockey sur glace et faute d'une notoriété suffisante pour attirer les milliers de spectateurs nécessaires à l'équilibre budgétaire de l'événement (à rapprocher des 21 000 licenciés actuels). La coorganisation permet également de partager les coûts : les budgets prévisionnels sont de 27 millions d'euros, dont 12 millions pour la partie française. Sur ces 12 millions, 2 millions sont assurés par des aides publiques. L'équilibre budgétaire de l'événement repose sur la billetterie, seule ressource de la FFHG, car la fédération internationale de hockey sur glace dispose de tous les droits TV et marketing.

En plus des enjeux sportifs, pour la FFHG, organiser les championnats du monde en France est l'occasion de populariser le hockey sur glace grâce à la

Ressources prévisionnelles des championnats du monde 2017 (partie France)



Les équipes présentes au championnat du monde 2017, et leur classement mondial

Poule A Lanxess Arena		Poule B AccorHotels Arena	
2	Russie	1	Canada
4	États-Unis	3	Finlande
5	Suède	6	République tchèque
8	Slovaquie	7	Suisse
10	Allemagne	9	Biélorussie
12	Lettonie	11	Norvège
13	Danemark	14	France
18	Italie	15	Slovénie

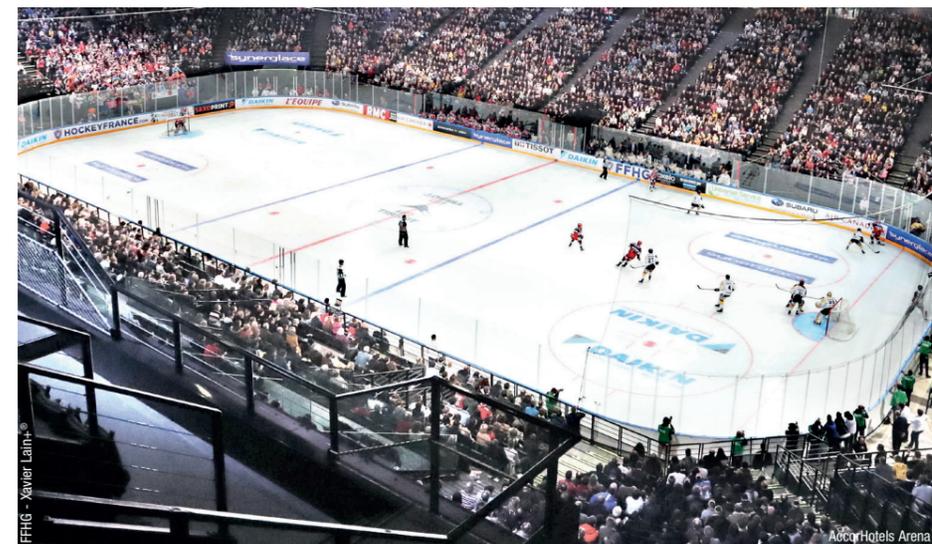
Source : IIHF, 2016.

médiatisation de l'événement, l'organisation d'animations et une stratégie de communication visant à attirer des spectateurs et faire connaître ce sport au plus grand nombre. Ces championnats permettront aussi de sensibiliser les acteurs publics et privés au manque de patinoires pour développer la pratique.

Coûts d'organisation des championnats pour la partie française : 12 millions dont 2 d'aides publiques



(3) Le championnat de France de hockey sur glace, porte actuellement le nom de « Saxoprint Ligue Magnus » suite à un accord de sponsoring signé entre la FFHG et la société Saxoprint pour 4 saisons sportives. Il est le plus haut niveau français de hockey sur glace ; il a été créé lors de la saison 1906/1907. Les vainqueurs du championnat reçoivent la coupe Magnus. Pour 2016, le championnat français est classé 14^e championnat par la fédération internationale.



(4) La France les a aussi accueillis à Grenoble en 1968 car les championnats du monde étaient intégrés aux Jeux olympiques d'hiver.

Construire l'avenir à bonne échelle

Dès sa création, la FFHG s'est engagée dans des projets ambitieux pour structurer le développement du hockey sur glace. Deux d'entre eux concernent particulièrement le hockey francilien : l'organisation prochaine des championnats du monde et la construction de l'Aren'ice. L'objectif est d'accroître la notoriété du hockey sur glace et, pour l'Aren'ice, de permettre le retour d'une pratique au plus haut niveau dans la région. Les actions des instances fédérales vont se poursuivre, que ce soit pour la professionnalisation des clubs ou pour attirer de nouveaux publics comme le partenariat mis en œuvre

avec l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (Usep). Cependant, le manque de patinoires, la vétusté de certains équipements et le partage de la glace avec d'autres utilisateurs limitent actuellement les perspectives de développement. L'élargissement et le renouveau des territoires intercommunaux en Île-de-France, si les patinoires étaient gérées à cette échelle, pourraient aider à maintenir des équipements, voire à créer de nouveaux espaces de pratique, que ce soit par la construction ou par une meilleure articulation des différentes activités accueillies sur la glace. ■

Ce dossier est consultable sur notre site internet (www.irds-idf.fr).

REMERCIEMENTS

Ce dossier a pu être réalisé grâce au soutien et à la collaboration des membres du comité de pilotage :
 Michel Abravanel – Crosif
 Audrey Kmita – DRJSCS
 Benjamin Bilet – Fédération française de hockey sur glace
 Sébastien Dermigny – Ligue de hockey sur glace d'Île-de-France
 Michael Pouillard – Région Île-de-France